

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN485

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 17

Après l'alinéa 5, insérer un alinéa ainsi rédigé:

« Les volontaires stagiaires perçoivent une solde et bénéficient de prestations en nature. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'alinéa 8.